

Arrêté Municipal n° 17.2023

REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le maire de la commune de Salomé

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'association « Amicale Laïque de Salomé », relative à l'organisation d'une chasse à l'œuf, le samedi 08 avril 2023 à partir de 14h30, au square des AFN, rue du 8 mai à Salomé.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours.

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : En raison de l'organisation de la chasse à l'œuf, le samedi 08 avril 2023, la circulation sera réglementée comme suit :

- Interdiction de circulation de 14H30 à 16 H, à partir du n° 50 rue du 8 mai à l'intersection des rues Jean Jaurès et Château d'Eau.

Article 2 - Tout stationnement sera considéré comme gênants (article R 417-10 du code de la route).

Article 3 – Une signalisation sera installée par les organisateurs.

Article 4 : La brigade de gendarmerie de La Bassée est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 06 avril 2023

Le Maire,

Pierre CANESSE

